

Wavon John Soileau Revocable Trust - Communiqué de presse en vertu du Système d'alerte

Montréal, Québec, Le 12 août 2009 – Ce communiqué de presse est émis par Wavon John Soileau Revocable Trust (la « **Fiducie** ») en vertu du *Règlement 62-103 sur le système d'alerte et questions connexes touchant les offres publiques et les déclarations d'initiés* (le « **Règlement 62-103** »). La Fiducie détenait 5 396 449 actions ordinaires de Ranaz Corporation (« **Ranaz** »), représentant environ 11,86 % des actions ordinaires en circulation de Ranaz (les « **Actions ordinaires** »). Son adresse est 3339 Highway 17W, Green Cove Springs, FL 32043, États-Unis.

La Fiducie annonce que le 12 août 2009, elle a exercée 2 460 129 bons de souscription de Ranaz (les « **Bons** ») donnant droit à 2 460 129 (5,13 %) Actions ordinaires supplémentaires. Le prix d'exercice des Bons était de 0,135 \$, pour une contrepartie globale de 332 117,42 \$ payable par la Fiducie. Elle détient maintenant 7 856 578 Actions ordinaires (environ 16,39 % des Actions ordinaires en circulation). John Soileau et Nina Soileau, les fiduciaires de la Fiducie, sont réputés être des alliés de la Fiducie en vertu du Règlement 62-103. John Soileau contrôle, par l'entremise de SSAD, LLC (« **SSAD** »), 767 769 Actions ordinaires de Ranaz et 383 884 bons de souscription d'actions (qui peuvent être exercés à un prix de 1,65 \$ CA jusqu'au 1^{er} octobre 2009), représentant environ 1,6 % des Actions ordinaires en circulation (2,38 % en supposant l'exercice des bons de souscription d'actions). Nina Soileau ne détient pas d'Actions ordinaires ni n'en contrôle, directement ou indirectement.

À la suite de cette transaction, la Fiducie et SSAD sont ensemble propriétaires de 8 624 347 Actions ordinaires et de 383 884 Bons de souscription (à un prix d'exercice de 1,65 \$ CA), ce qui représente approximativement 17,99 % des Actions ordinaires en circulation (18,64 % en présumant l'exercice de tous les bons de souscription détenus par SSAD).

La Fiducie et M. Soileau détiennent leurs actions à des fins de placement uniquement et pourraient éventuellement souscrire des titres additionnels afin, s'il devient à propos de la faire, d'augmenter le fonds de roulement de Ranaz.

Une copie du rapport en vertu du Règlement 62-103 à être déposée aujourd'hui peut être obtenu en contactant M. Jean Bourassa-Marineau, Président et chef de la direction au (514) 666-8010.

– 30 –

Pour de plus amples renseignements, s'il vous plaît communiquer avec:

Jean Bourassa-Marineau
Président et chef de la direction
(514) 666-8010